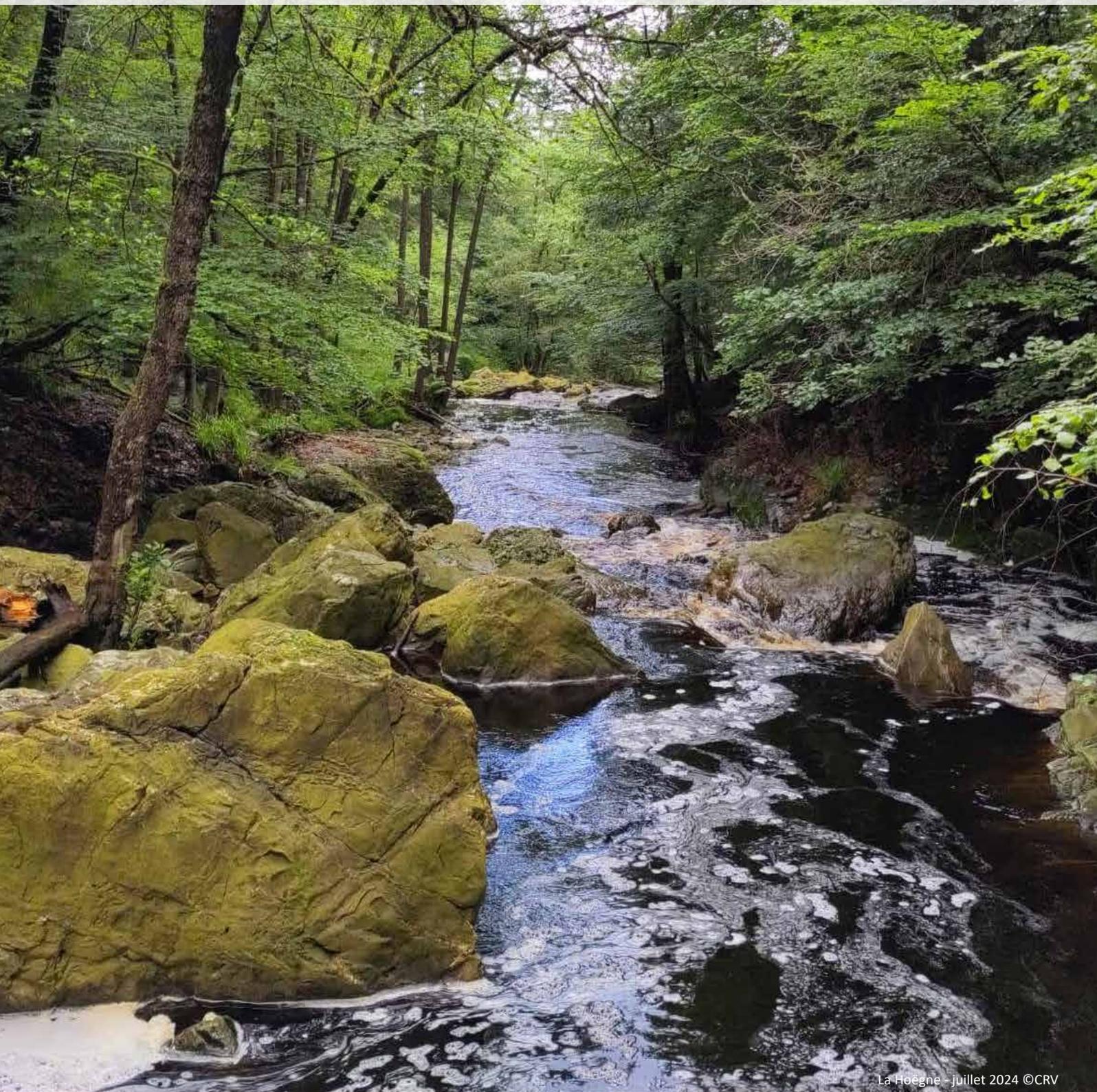


inf VESDRE

Trimestriel n°105 - juillet-septembre 2024

Bulletin de liaison du **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



La Hoëgne - juillet 2024 ©CRV

Hydraulique

- L'étude ModRec : un modèle hydrologique et hydraulique pour le bassin de la Vesdre

3

Milieux et espèces

- Bilan de la Mission " Renouées asiatiques disséminées par les inondations de 2021 "
- Le raton laveur, un faux ami...

5

8

Sensibilisation

- Pliage : les animaux de la mare...

10

Agenda

12

Chers lecteurs de l'InfoVesdre,

Une nouvelle saison commence... Nous vous proposons donc aujourd'hui un petit bilan de ce qui a tenu l'équipe du Contrat de Rivière Vesdre en activité cet été...

La **mission « renouées asiatiques »** est désormais clôturée... Vous en trouverez les conclusions dans ce numéro. Mais le sujet continue à nous occuper ! En effet, notre chargée de mission « renouée » Lise Pouilloux est en train de préparer une visite de terrain à l'occasion du colloque organisé, en novembre, par l'ISSEP et la Cellule interdépartementale des Espèces invasives (CiEi) du SPW sur « La gestion de la renouée du Japon dans les chantiers de réaménagement : contraintes, solutions, perspectives ». Il s'agira de présenter les résultats de la mission à des spécialistes de la renouée étrangers et à divers gestionnaires de cours d'eau. Elle collabore également avec la CiEi pour la rédaction d'un grand article qui sera publié dans la revue « Forêt Nature ».

L'été a été très chargé pour la **mission « espèces exotiques envahissantes (EEE) + castor »** : mise à jour de l'inventaire de la balsamine de l'Himalaya, continuation de l'inventaire des écrevisses dans les points d'eau, chantier de recherche du lespédèze soyeux à Goffontaine, réalisation d'un panneau d'information sur le castor, organisation et prise en charge de chantiers de gestion de certaines EEE, collaboration à divers chantiers de gestion organisés par d'autres Contrats de Rivière, etc.

De même pour la **mission « Culture du risque d'inondations (CuRI) »** : continuation de l'accompagnement des communes dans la constitution de leurs dossiers relatifs aux projets éligibles au droit de tirage « résilience », suivi du Comité Technique du Sous-Bassin Hydrographique de la Vesdre (CTSBH-Vesdre), participation à de nombreux groupes de travail inter-CR, participation très active au développement d'outils et d'actions de sensibilisation, etc. Les conclusions de la mission « renouées asiatiques » et l'avancement des missions « EEE » et « CuRI » vous seront présentés lors de notre prochaine Assemblée générale, qui aura lieu le jeudi 10 octobre à Pepinster. Nous vous y attendons nombreux !

Et bien sûr, parallèlement à ces missions spécifiques, le CRV a continué ses **missions de base** : la mise à jour de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau (dites « points noirs ») sur le terrain, le suivi des actions engagées par les 68 partenaires du CRV pour la période 2023-2025, la réalisation d'actions et projets dont la cellule du CRV est maître d'œuvre, la collaboration avec les 13 autres Contrats de Rivière de Wallonie dans divers projets transversaux, la sensi-

bilisation (tenue de stand à Trooz Active's, à la Journée de la CODEF, etc.), les chantiers « Opération Rivières Propres », ... L'équipe a également continué à se former/s'informer sur différentes matières en lien avec l'eau et les cours d'eau.

Et cet automne/hiver, me direz-vous ?

Les toutes prochaines élections communales, et les possibles changements de majorité et/ou d'échevins qu'elles vont engendrer, vont certainement occasionner des modifications au sein de notre assemblée générale et dans les contacts avec nos communes partenaires. C'est ainsi que le CRV organisera dans les prochains mois des rencontres avec les communes, pour que les nouveaux élus comprennent le rôle et le fonctionnement des Contrats de Rivière et découvrent ainsi la plus-value que la collaboration communes/Contrat de Rivière peut leur apporter. Ceci afin d'assurer la bonne continuité du programme d'actions en cours et son suivi (période 2023-2025), et dans l'objectif de la préparation du prochain programme (2026-2028) qui sera signé fin 2025. Dix-huit communes du bassin sont partenaires du CRV... soit de nombreuses réunions en perspective...

D'ici là, le CRV tiendra un stand à la **journée « Environnement - Climat »** organisée par la Commune de Chaudfontaine le 23/11. N'hésitez pas à venir nous y rencontrer !

J'en profite aussi pour vous faire part de la **formation « Comprendre la dynamique de la rivière »** donnée par Ecotope. Elle est à destination des agents des Contrats de Rivière, de leurs partenaires et de tout acteur de terrain potentiellement en contact avec le public (agents constatateurs, conseillers en environnement, gardiens de la paix, etc.). Cette formation d'une journée permettra aux participants de comprendre le fonctionnement dynamique des rivières et de s'approprier un langage et des outils simples pour expliquer au grand public le fonctionnement des rivières. Deux dates sont proposées en novembre et il reste de la place, profitez-en !

Et pour finir... Dans ce numéro, vous pourrez notamment découvrir les résultats de l'**étude ModRec** (modélisation hydrologique et hydraulique du bassin de la Vesdre afin d'évaluer l'impact des mesures de restauration hydrologique proposées par le Schéma Stratégique Vesdre suite aux inondations de 2021) réalisée par l'Université de Liège en collaboration avec le SPW. Une étude très intéressante qui entre maintenant dans une deuxième phase, dont nous ne manquerons pas de vous reparler tout prochainement... Bonne lecture !

Florence Hauregard
Coordinatrice du CR Vesdre

L'étude ModRec : un modèle hydrologique et hydraulique pour le bassin de la Vesdre

Contexte de l'étude

Le projet ModRec a été initié après les inondations de juillet 2021, dans le cadre d'une collaboration entre l'Université de Liège (ULiège) et le Service public de Wallonie (SPW).

L'objectif principal était de développer un **modèle hydrologique et hydraulique** pour le bassin versant de la Vesdre, afin d'évaluer l'impact des mesures de restauration hydrologique proposées par le Schéma Stratégique Vesdre (SSV). La partie hydraulique a été menée par les ingénieurs civils (ULiège). La partie hydrologique a été menée par les bioingénieurs de Gembloux Agro-Bio Tech. C'est ce volet que nous vous proposons d'aborder ici.

Les mesures proposées dans le cadre du SSV visaient à atténuer le ruissellement sur l'ensemble du bassin de la Vesdre, en s'appuyant sur des aménagements dans des zones agricoles, forestières ou bien encore dans des zones naturelles telles que les tourbières. **Le modèle hydrologique conçu a servi à simuler et à évaluer divers scénarios d'aménagement** pour trois sous-bassins distincts du bassin de la Vesdre, reflétant des contextes variés : forestier (bassin de la Hoëgne), agricole (bassin de la Magne) et tourbeux (bassin de la Helle).

Aménagements dans le contexte forestier et tourbeux

Le projet a notamment étudié l'impact de la **restauration des écosystèmes humides**, en particulier **dans les zones tourbeuses des Hautes Fagnes du bassin de la Helle**, où

un réseau de drainage avait été historiquement installé pour faciliter l'écoulement de l'eau. Cette restauration impliquait de remplacer les plantations de résineux par des forêts de feuillus ou des végétations basses, de créer des mares, et de boucher les réseaux de drainage existants.

Les résultats ont montré que si ces actions ont un impact bénéfique pour la biodiversité, leur effet hydrologique est moins significatif. Par exemple, la conversion de forêts de résineux en tourbières entraînerait une **réduction du ruissellement de moins de 1%**.

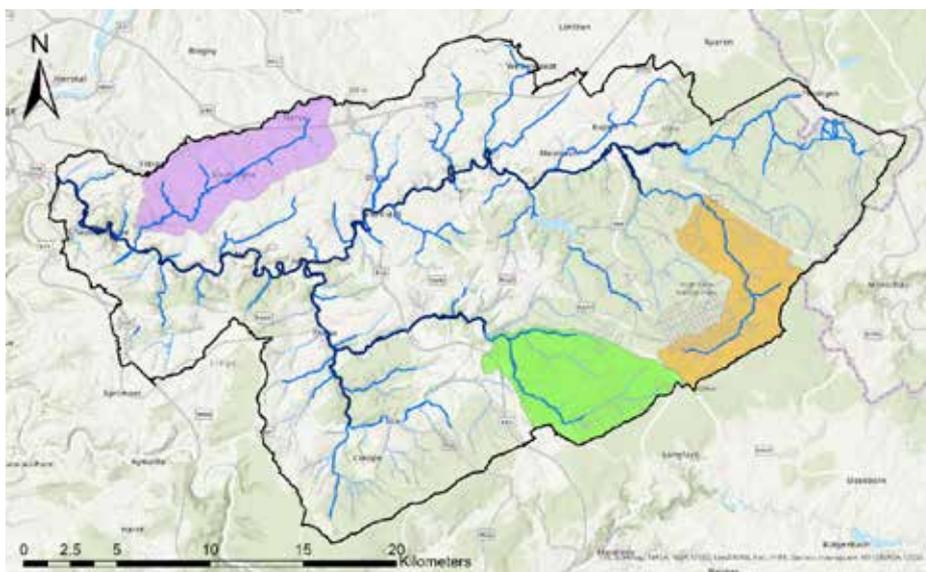
Ce résultat s'explique par le fait que, dans le bassin hydrographique de la Helle, nous nous trouvons sur des **sols « hydromorphes »**, ce qui signifie que le sol est déjà gorgé d'eau et que il ne peut donc pas en infiltrer beaucoup plus.

Dans le **bassin de la Hoëgne**, la **transformation des forêts de résineux en forêts mixtes de feuillus, combinée à une gestion améliorée de la compaction des sols** (diminution de l'usage d'engins forestiers lourds), permettrait une réduction du ruissellement de 5 à 10%.

La plantation d'un mélange de feuillus (à la place des épicéas) permet une plus grande absorption de l'eau dans le sol (particulièrement en été), ce qui libère de la « place » et permet plus d'infiltration dans le sol lors d'événements pluvieux, tandis que la compaction du sol liée aux engins lourds empêche l'absorption de l'eau par le sol et crée des « chemins » qui favorisent le ruissellement de l'eau de pluie.

Aménagements dans le contexte agricole et péri-urbain

Dans le **bassin de la Magne**, la modélisation a révélé que **les zones urbanisées génèrent un ruissellement deux fois plus élevé que les prairies permanentes** lors d'événements pluvieux extrêmes, tels que celui de juillet 2021. Si tout ce qui est maintenu « urbanisable » dans le bassin de la Magne (dans le schéma stratégique, après réduction des zones aujourd'hui constructibles) est construit et imperméabilisé, cela pourrait encore augmenter les débits de 3 à 5% à l'exutoire du bassin versant.



Carte du bassin de la Vesdre avec les zones reprises dans l'étude hydrologique ModRec :

mauve pour la Magne, vert pour la Hoëgne et orange pour la Helle.

Source : A.Degré, B. Guillaume, A. Michez, et al, « Modélisation hydrologique du bassin versant de la Vesdre - projet ModRec », 2024

Il est essentiel de souligner l'importance, dans les zones urbanisées actuelles et futures, de **limiter l'imperméabilisation des sols** et de **favoriser des espaces multifonctionnels**, voire de **désimperméabiliser**. En effet, ces espaces doivent permettre de retenir l'eau de pluie pour ralentir le ruissellement vers l'aval ou de l'infiltrer directement, lorsque les conditions du sol le permettent, plutôt que de simplement canaliser l'eau et de la diriger directement vers les cours d'eau.

Dans le bassin de la Magne, le scénario agricole le plus prometteur implique la **restauration d'une trame bocagère dense, qui permettrait de réduire le ruissellement de 30%**, y compris pour des crues aussi importantes que celle de 2021. Dans ce scénario, il n'est pas seulement question de **plantations de haies...** il s'agit aussi de **l'implémentation de techniques agricoles simplifiées** et de **l'usage d'un rouleau antiérosif pour les cultures de maïs**. La combinaison de ces aménagements a montré un potentiel important pour améliorer la résilience hydrologique du bassin versant. Ces résultats mettent en lumière **l'important service hydrologique que peuvent rendre les espaces agricoles à l'ensemble de la société**.

Enfin, l'Université de Liège a également étudié dans un dernier scénario la possibilité de **mettre en place un design hydrologique ambitieux et innovant : les « keylines »**. Il s'agit d'un fossé buté accompagné d'une haie qui, perpendiculaire à la pente, permet d'optimiser l'infiltration de l'eau de pluie. Ce type d'aménagement **diminue encore de 13% les débits de crues**.

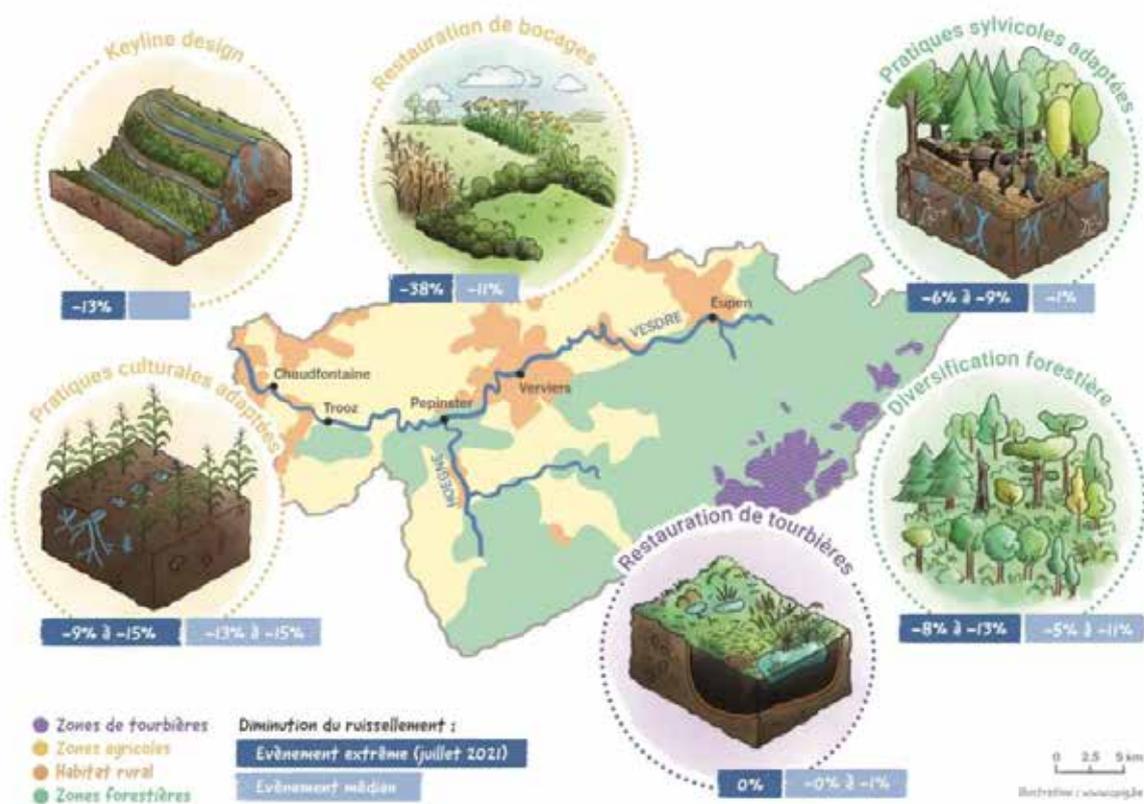
Conclusion

L'étude ModRec souligne que la lutte contre les inondations doit se mener à l'échelle de tout le bassin versant de la Vesdre. **Chaque action vertueuse en matière d'aménagement du territoire est essentielle, chaque hectare a son importance**. De plus, face au dérèglement climatique croissant, nous savons que nous serons confrontés à des épisodes de pluies intenses ainsi qu'à des périodes de sécheresse de plus en plus fréquents. Les aménagements proposés dans cette étude visent à renforcer la résilience du territoire, non seulement **face aux inondations, mais aussi face aux sécheresses**. La clé pour créer et maintenir un territoire résilient réside dans une collaboration collective, en amont comme en aval de chaque cours d'eau, à travers des solutions concrètes sur le terrain. Une nouvelle phase de cette recherche vient de démarrer pour la mise en place de zones d'expérimentation pour confronter la théorie à la pratique. Cela impliquera une concertation territoriale, intégrant les besoins et usages de chaque acteur. C'est parti !

Pour aller plus loin dans la lecture de cette étude :

A.Degré, B. Guillaume, A. Michez, et al, « Modélisation hydrologique du bassin versant de la Vesdre - projet ModRec », 2024

<https://orbi.uliege.be/handle/2268/314437>



Synthèse des effets des aménagements étudiés dans la modélisation hydrologique ModRec.

Source : A.Degré, B. Guillaume, A. Michez, et al, « Modélisation hydrologique du bassin versant de la Vesdre - projet ModRec », 2024

Bilan de la Mission "Renouées asiatiques disséminées par les inondations de 2021"

La mission "Encadrement des opérations d'arrachage de renouées asiatiques au droit des sites impactés par les inondations de juillet 2021" s'est terminée le 30 juin 2024. Revenons sur cette action qui s'est déroulée au cours des deux dernières années et sur les résultats qui en découlent...

Un glossaire à la fin de l'article reprend les notions clés de la mission.

Le contexte du projet

Il est indéniable que la biodiversité est en péril partout dans le monde. Depuis 200 ans, le rythme de disparition des espèces animales et végétales atteint des niveaux sans précédent. La cinquième cause majeure de cet effondrement est l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (Office français de la biodiversité, s.d.). Parmi les plantes invasives, les renouées asiatiques figurent désormais parmi les 100 espèces exotiques envahissantes les plus nuisibles au monde (IUCN, 2000).

Les renouées asiatiques sont particulièrement problématiques en raison de leur croissance rapide et de leur système de propagation végétative via de petits fragments de rhizomes ou de tiges pourvus d'un nœud (La renouée du Japon, sd.). Sachant que la renouée s'installe préférentiellement sur des sols humides, frais et riches en azote tels que les berges des cours d'eau (Hudin, Varray & Vahrameev et al., 2018), chaque crue représente dès lors un moyen de dissémination efficace de la plante (La renouée du Japon, sd.). En juillet 2021, la Belgique a été touchée par de terribles inondations. L'ampleur des crues a entraîné de lourds dégâts matériels, mais a aussi provoqué la dispersion des populations de renouées asiatiques déjà établies, en transportant des morceaux de tiges et de rhizomes dans les plaines alluviales et le long des cours d'eau. La renouée forme très vite des massifs particulièrement denses qui entrent directement en compétition avec la flore locale et qui a pour conséquence l'appauvris-

sement des milieux et de la diversité du territoire.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation des plantes exotiques envahissantes et suite aux crues exceptionnelles de juillet 2021, la Ministre de l'Environnement a mandaté les 4 Contrats de Rivière de l'Amblève, de l'Ourthe, de la Lesse et de la Vesdre pour effectuer une mission d'inventaire et d'arrachage des boutures de renouées asiatiques dispersées par les inondations dans leurs sous-bassins hydrographiques (SBH) respectifs.

Les actions réalisées

Pour mener à bien cette mission, des phases d'**inventaire** et des phases de **gestion par arrachage manuel** se sont



succédées. Dans un premier temps, il a été nécessaire de connaître au préalable la localisation des boutures; c'est pourquoi un inventaire initial de terrain a d'abord été réalisé. Deux critères ont permis de sélectionner les cours d'eau à prospecter en priorité : la présence historique de massifs "anciens" de renouées asiatiques, et le fait qu'ils se trouvent dans une zone ayant été inondée en 2021. De ce fait, une dizaine de cours d'eau du bassin de la Vesdre a fait l'objet d'une prospection : la Vesdre, la Helle, la Hoëgne, le Wayai. Ensuite, des inventaires successifs ont permis d'évaluer l'efficacité des arrachages et de préparer les actions de gestion suivantes.

Une partie significative du projet a également été dédiée à la **sensibilisation** de la population, des gestionnaires des cours d'eau et des riverains impactés.

Les résultats des campagnes de gestion menées...

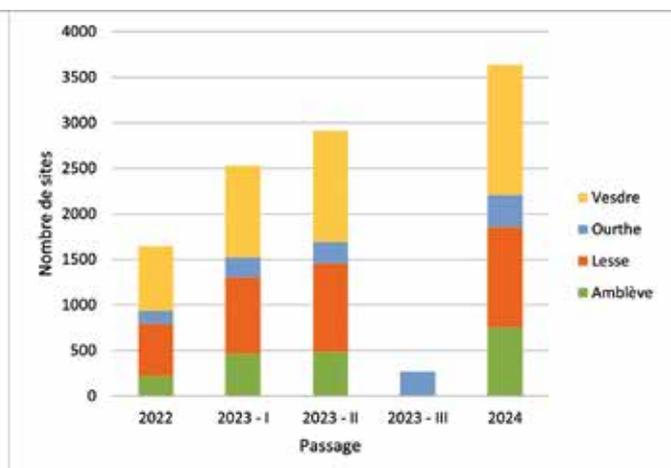
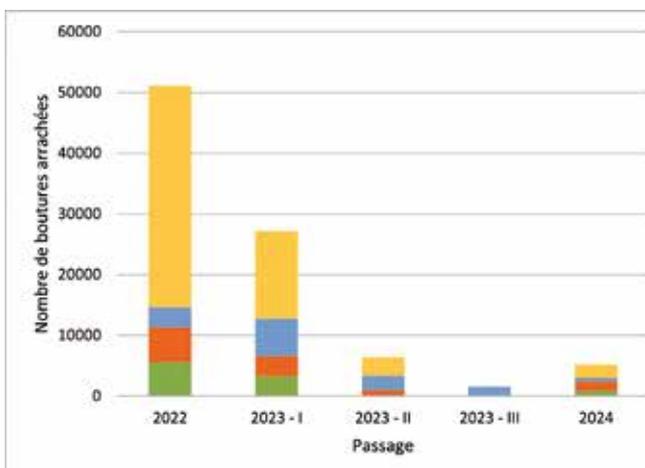
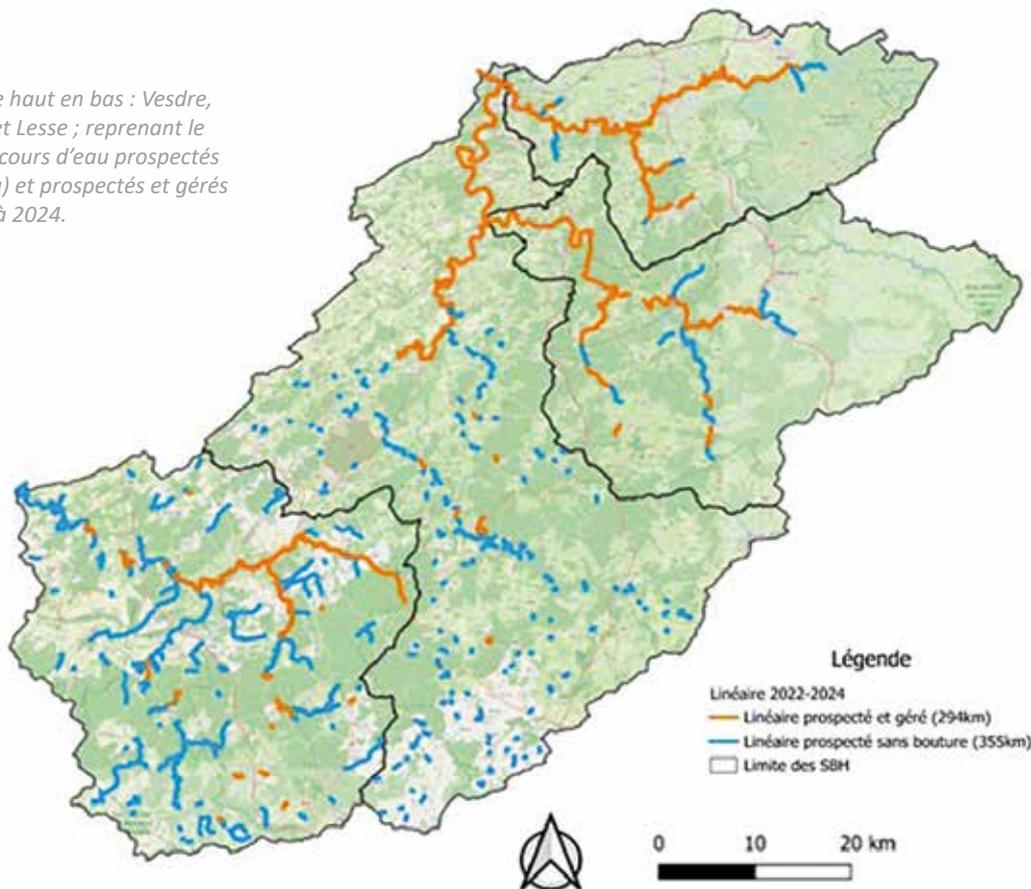
Au cours des trois campagnes de 2022 à 2024, 355 km de cours d'eau ont été prospectés sur l'ensemble des 4 bassins de l'étude, pour un total de 294 km qui ont fait l'objet d'une gestion.



Au total, 91.465 boutures ont été arrachées sur l'ensemble des 4 bassins au cours de la mission. Les analyses montrent que le nombre de boutures arrachées par passage a considérablement diminué entre 2022 et la dernière gestion de 2023, tandis que 2024 n'a enregistré qu'une légère baisse. Cela s'explique par le fait que les boutures les plus faciles à éliminer ont été éradiquées lors de la première gestion, avant qu'elles ne s'enracinent profondément, rendant les autres plus difficiles à traiter par la suite. **Cela souligne l'importance d'intervenir rapidement après une crue, pour empêcher la renouée de s'établir durablement.**

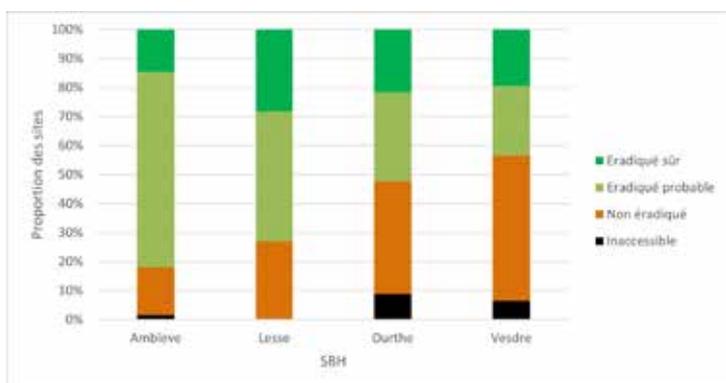
Concernant le nombre de sites encodés, on observe une augmentation significative entre les différents passages d'inventaire. Cette hausse résulte à la fois d'un recensement plus précis durant les campagnes, et de l'apparition de nouvelles boutures après les crues hivernales, notamment en 2024. L'importante découverte de ces nouvelles boutures démontre que la dispersion des renouées se poursuit année après année, et pas uniquement après des crues exceptionnelles comme celle de 2021. **Il apparaît donc essentiel de mener des actions de gestion après chaque crue afin de freiner la propagation de la plante.**

Carte des 4 SBH de haut en bas : Vesdre, Amblève, Ourthe et Lesse ; reprenant le nombre de Km de cours d'eau prospectés sans bouture (bleu) et prospectés et gérés (orange) de 2022 à 2024.



A gauche : nombre de boutures arrachées par passage ; A droite : nombre de sites encodés par passage. Le 3^{ème} passage de 2023 ne reprend que les données de l'Ourthe, expliquant ces faibles quantités enregistrées dans les deux cas.

Concernant l'efficacité de la gestion, cette étude révèle qu'en moyenne, **63 % des sites ont été éradiqués** dans l'ensemble des SBH, avec 82 % pour l'Amblève, 73 % pour la Lesse, 53 % pour l'Ourthe et 43 % pour la Vesdre. Le pourcentage plus faible pour la Vesdre s'explique par plusieurs facteurs. Le bassin de la Vesdre étant fortement urbanisé, celui-ci présente des caractéristiques de sol artificialisé, affectant alors l'efficacité de la technique utilisée. De plus, d'importants travaux de reconstruction ont été réalisés après les inondations, impliquant de nombreux déplacements de terres, parfois contaminées par la renouée. Cela a non seulement favorisé la dissémination de la plante à travers les remblais, mais aussi son implantation irréversible sur les sites concernés par ces travaux (enracinement très profond). Enfin, la présence de nombreuses boutures dans des privés, inaccessibles, a également joué un rôle.



Proportion de sites selon leur statut en fin de mission et le SBH



Conclusion de la mission...

dès le épart, l'éradication complète des renouées asiatiques dans les zones gérées n'était pas un objectif atteignable... Cependant, l'opération a permis de **freiner la prolifération rapide de massifs potentiels sur la majorité des sites, évitant ainsi une accélération de l'expansion de cette espèce après les crues dévastatrices de l'été 2021**, qui aurait eu indéniablement lieu sans intervention. Néanmoins, il est à noter que le résultat de la gestion des boutures de renouées en sols remaniés (remblais) est assez mauvais et qu'il importe donc de prévoir de décontaminer les "sols à renouées" avant tout déplacement ou réutilisation ultérieure des terres pour réduire les risques de dispersion de la plante.

La présence notable de nouvelles boutures en 2024, identifiées et gérées lors de la dernière campagne rappelle que le phénomène de dispersion des boutures de renouées persiste, même lors de crues de moindre ampleur par rapport à celles de l'été 2021. Poursuivre les efforts de gestion paraît donc essentiel si l'on veut préserver des zones de biodiversité le long de nos cours d'eau. Afin de faciliter cette gestion future, il semble nécessaire de définir des zones d'intervention récurrente post-crues, mais aussi des zones prioritaires d'actions en cas de crues exceptionnelles.

Glossaire:

- **Site** : point encodé où la présence d'une à plusieurs boutures de renouées a été observée.
- **SBH** : sous-bassin hydrographique.
- **Passage** : action d'arrachage au cours d'une campagne de gestion annuelle.
- **Eradiqué sûr** : site présentant deux observations consécutives (au cours de deux années d'inventaire) d'absence de boutures de renouées.
- **Eradiqué probable** : site présentant une observation d'absence de bouture de renouées.

Bibliographie:

- La biodiversité en danger. (s.d.). <https://www.ofb.gouv.fr/pourquoi-parler-de-biodiversite/la-biodiversite-en-danger>
- 100 of the world's worst invasive alien species. (2000, December) <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2000-126.pdf>
- AlterIAS, (s. d.). La renouée du Japon. <https://www.provincedeliege.be/sites/default/files/media/10919/Renou%C3%A9e%20du%20Japon%20%28Fallo-pia%20japonica%29-maj.pdf>
- Hudin, S., Varray, S. & Vahrameev, P. (2018). Guide d'identification des principales plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne. https://centrederesources-loirenature.com/sites/default/files/guide_identification_eee_bd.pdf

Le raton laveur, un faux ami...

Mammifère attachant et intelligent, le raton laveur (*Procyon lotor*) est bien présent dans notre région, et notamment dans le bassin de la Vesdre. Il fait partie des **espèces exotiques envahissantes**.

Originaire d'Amérique du Nord, cet animal omnivore et opportuniste a d'abord été introduit en Europe au début du XX^{ème} siècle principalement pour sa fourrure ; et pendant la Seconde Guerre Mondiale, des soldats américains l'ont amené dans les bases de l'OTAN comme animal de compagnie. Depuis, l'espèce s'est adaptée et s'est répandue partout en Europe. En Belgique, la population de rats laveurs est actuellement évaluée entre 50.000 et 75.000 individus. Il est en pleine expansion, surtout dans la partie sud-est du pays.

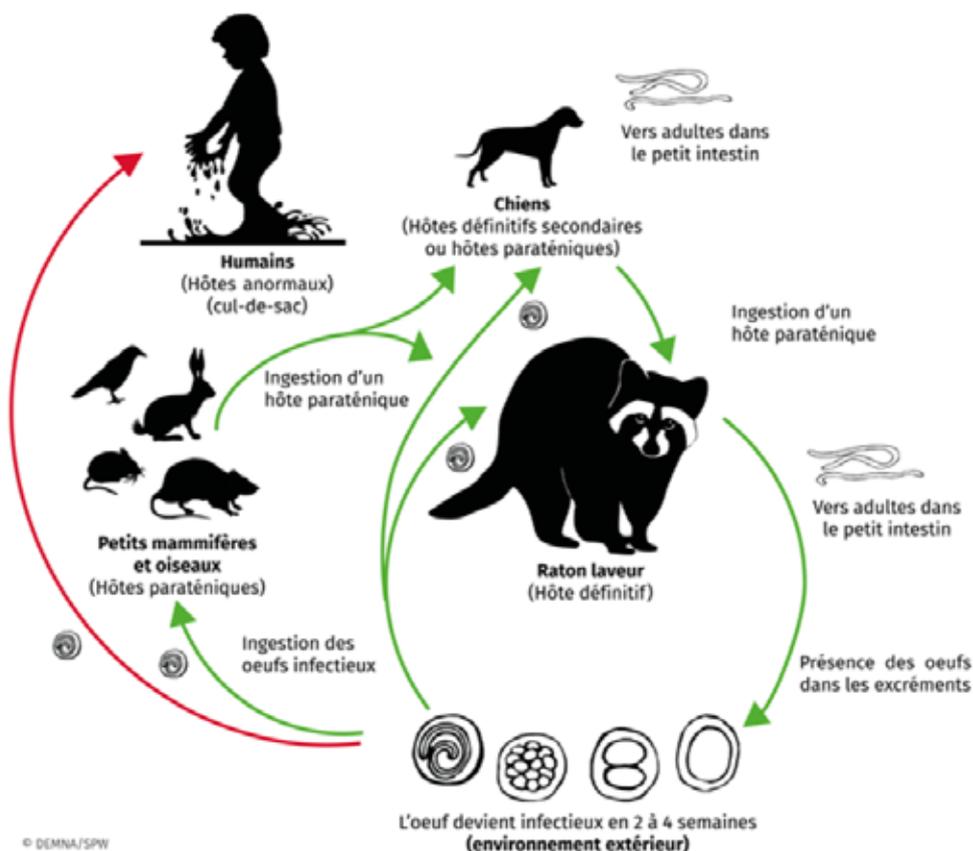
La femelle atteint rapidement sa majorité sexuelle (après un an) tandis que le mâle l'atteint à deux ans. Le mâle est polygame : durant la période de reproduction, il peut s'accoupler avec jusqu'à douze femelles ! La femelle n'a qu'une seule portée par an, comprenant entre un et quatre petits. L'espèce se reproduit relativement vite et n'a pas de prédateur en Belgique, alors que dans son aire d'origine, les loups, les coyotes ou les grands rapaces peuvent réguler ses populations.

Connu pour sa dextérité manuelle grâce à ses pattes munies de pouces opposables, il peut également grimper aisément et a un bon sens de l'équilibre. Ces qualités non négligeables sont malheureusement très impactantes sur l'équilibre écologique. En effet, étant omnivore et opportuniste, son régime alimentaire est très varié : en plus des baies, glands, noix et fruits qu'il trouve, il s'attaque également aux nids d'oiseaux et aux batraciens pour se nourrir. En milieu urbain, il fouille dans les poubelles et n'hésite pas à pénétrer dans les habitations en utilisant les chatières par exemple. Cet accès facile à de la nourriture favorise son expansion.



Malgré sa jolie frimousse et son côté attachant, il est important de savoir que le raton laveur est un réservoir potentiel de nombreuses maladies graves. Voici un aperçu des principales maladies qu'il peut transmettre :

- **La rage** : Ce virus affecte le système nerveux central et est souvent fatal. Cette maladie devenue rare, reste grave et est transmissible aux humains par morsure ou griffure.
- **La leptospirose** : Cette infection bactérienne peut être transmise aux humains par contact avec de l'eau ou des sols contaminés par l'urine de raton laveur. Elle peut provoquer des symptômes grippaux et des complications graves tels que des hépatites et des lésions rénales.



- **L'échinococcose** : Cette maladie est causée par des ténias du genre *Echinococcus* et provoque des kystes hydatiques qui peuvent se développer dans divers organes tels que le foie et les poumons.
- **La baylisascariose** : Cette infection se transmet par l'ingestion d'œufs infectieux de larves de *Baylisascaris*. C'est en entrant en contact la matière fécale de rats laveur que l'Homme peut contracter la maladie, ce parasite peut se retrouver dans l'environnement direct de l'animal (déjections, pelage,...). une fois ingérés les œufs éclosent en larves et celles-ci migrent dans de nombreux tissus tels que le foie, le cœur, les poumons ou encore le cerveau, avec des effets irréversibles.
- **La toxoplasmose** : Cette maladie est causée par l'exposition au parasite *Toxoplasma gondii*. Elle est particulièrement dangereuse pour les femmes enceintes car elle peut causer de graves problèmes congénitaux ou l'avortement spontané.

Toutes ces maladies peuvent être transmises aux humains, ce qui fait du raton laveur une menace aussi pour la santé publique. Le contact direct avec l'animal n'est pas la seule manière de contracter ces maladies : le contact avec son environnement et la consommation de fruits ou de légumes souillés par de l'urine ou des excréments de raton laveur peuvent aussi être des voies de contamination. Il est donc recommandé de ne pas le toucher, ou alors de le manipuler avec des gants, un masque à poussière et une tenue de protection. Une hygiène stricte des mains (lavage à l'eau chaude et au savon) s'impose avant de manger, boire et fumer.

Si vous observez un raton laveur dans votre propriété, contactez le 1718 et/ou votre commune.



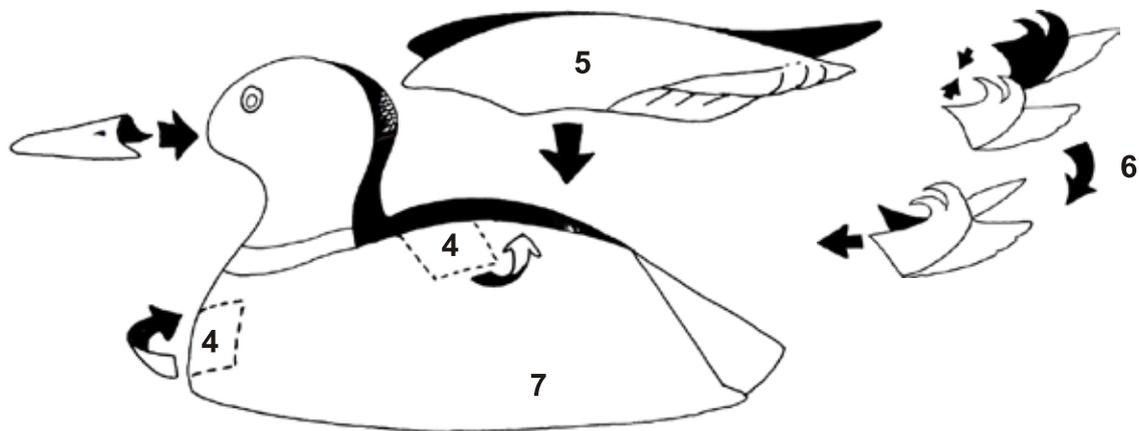
Plus d'info :

<https://biodiversite.wallonie.be/fr/le-raton-laveur.html?IDC=6577>

- Fiche signalétique sur le raton laveur : <https://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=33361>
- Brochure sur les mammifères non indigènes : <https://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=33352>
- Campagne "Stop aux espèces exotiques envahissantes" : <https://stopenvahissantes.be/home/animaux.html>

Pliage : les animaux de la mare

Matériel nécessaire pour construire le modèle : ciseaux et colle à papier (la colle en bâton fonctionne bien).



1. Découper tous les morceaux



2. Plier le corps le long des lignes.



3. Coller les deux côtés de la tête ensemble.



4. Plier les languettes du corps et les coller de l'autre côté du corps.



5. Coller les ailes pliées sur le dos du canard.



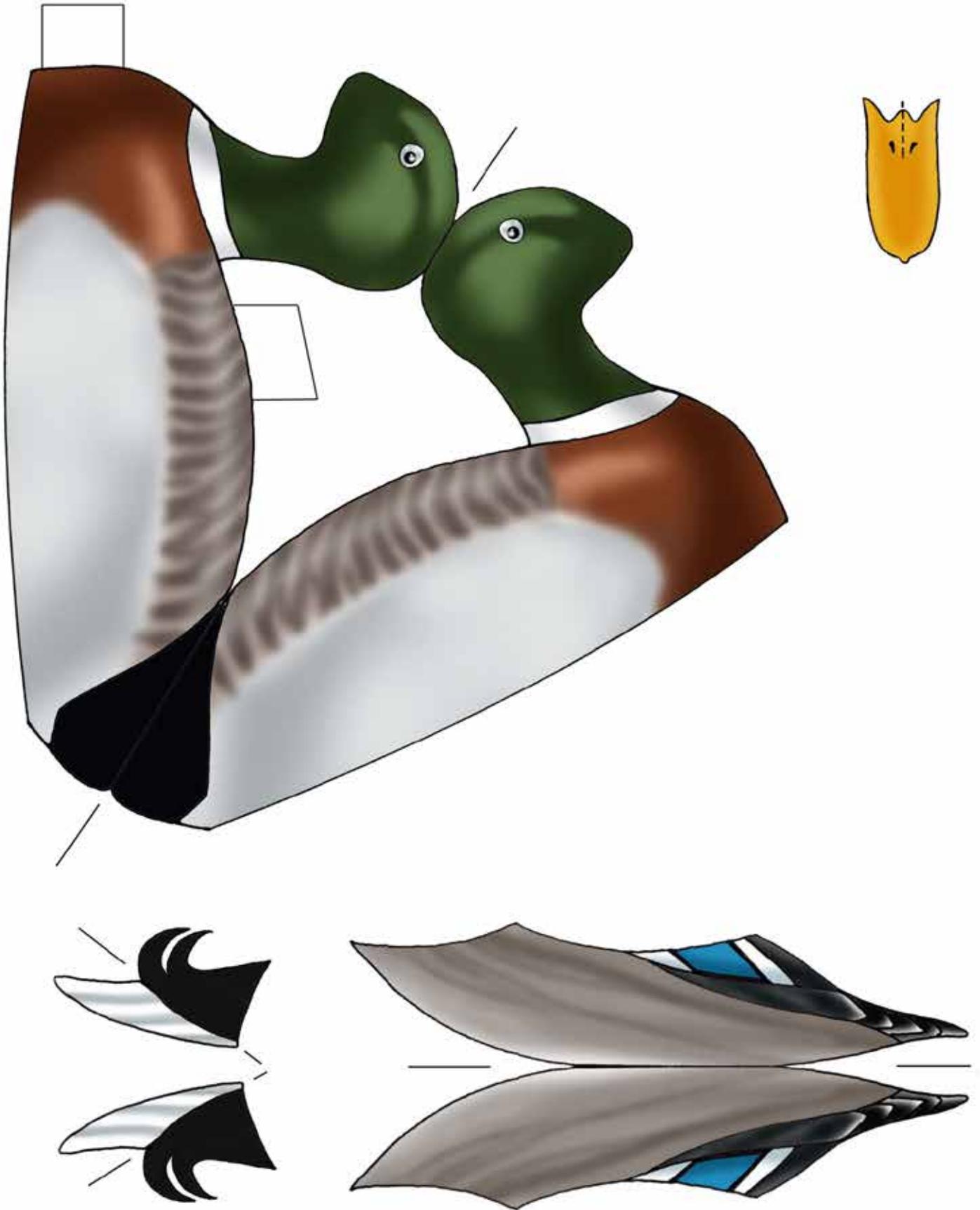
6. Coller les pointes noires et ondulées de la queue ensemble. Mettre en place et coller.



7. Placer le bec du canard et coller.

Le canard colvert

Modèles d'animaux : Robert Van Nood, selon un concept original de Monica Zavagli, secrétariat de la Convention de Ramsar
Graphique et design : Maria Sewell ms-ed-2208



Formation

" Comprendre la dynamique de la rivière "

Jeudi 21 novembre (9h30 - 17h) à Modave

Lundi 25 novembre (9h30 - 17h) à Spontin

 <https://ecotopie.be/formations/>

Les journées Wallonnes de l'eau

du 14 mars au 30 mars 2025

Plus d'infos dans le prochain InfoVesdre

" A l'écoute de nos rivières "

Capsules vidéo VEDIA visant à expliquer les enjeux liés à la reconstruction de la Vesdre et de ses affluents après les inondations de 2021.



<https://www.vedia.be/emission/lecouste-de-nos-rivieres>

Espèces exotiques envahissantes



Formulaire d'encodage en ligne afin de référencer la présence de ces différentes espèces sur le territoire wallon.

https://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/enquete.aspx?e=invasives&tax=Procyon_lotor



Seneffe
16 - 17 mars 2025

Entrée gratuite

Inondéa

Le salon dédié à la prévention des inondations



Sciences de la Wallonie

Eau-réka!
PRINTEMPS DES SCIENCES
24-30 MARS 2025

Infos sur www.sciences.be

InfoVESDRE - Ed. resp.: Christiane Urban-Jacquet, Présidente du Contrat de Rivière Vesdre

Rédaction : Cellule de Coordination du CRV

(F. Hauregard, C. Willemarck, J. Stassart, C. Bao, L. Pouilloux, M. Heymans, L. Baltus)
sauf autre mention

CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.

Tél. : 0470/48 53 18 - 0470/64 58 72 - 0470/64 58 71 - 0470/28 06 50 - 0471/32 51 14 - 0471/90 41 96

Mail : coordination@crvesdre.be - Facebook : [contratrivierevesdre](https://www.facebook.com/contratrivierevesdre) - Web : www.crvesdre.be



Le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :

